

Rencontre avec Bill Ninacs¹

Le 14 mai 2002 à Québec,

Résumé :

B.Ninacs est assistant directeur du **Réseau canadien de développement économique communautaire** (DÉC) qui intervient depuis 3 ans sur le plan de la recherche, de la formation et de la consultation pour appuyer un développement local progressiste. Il est président d'une Coopérative de travailleurs à Victoriaville². Il siège au Conseil d'administration de l'école de développement économique communautaire du Newhamshire aux USA, seul programme de 2^{ième} et 3^{ième} cycle d'études supérieures dans ce domaine.

Il est l'auteur d'une thèse en 2001 sur les « Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement économique communautaire au Québec ». Cette thèse a étudié des initiatives québécoises de développement économique communautaire (DÉC) sous l'angle de l'empowerment. Il s'agissait d'une recherche exploratoire ayant pour but de soutenir l'action communautaire en lien avec la pauvreté, cette dernière étant conçue comme phénomène progressif sur les plans économique et social et ciblant des populations et des territoires spécifiques. En particulier, cette recherche voulait mieux saisir l'apport des initiatives de DÉC quant à l'augmentation de la compétence des individus et des communautés.

Cette thèse suggère que, si on néglige le développement de la conscience critique et de la conscience de la citoyenneté, on risque de compromettre la capacité du DÉC à favoriser les changements structurels qu'il préconise pour lutter contre la pauvreté. Elle propose également l'idée selon laquelle les organisations intermédiaires de DÉC pourraient représenter un nouveau lieu de pouvoir où les populations en difficulté pourraient prendre des décisions auxquelles elles ne participaient pas auparavant. Enfin, elle soutient que l'intervention sociale relative à la pauvreté doit favoriser l'aptitude à prendre des risques afin que l'emprise sur les ressources économiques ne demeure pas l'apanage de personnes et d'organismes possédant déjà cette capacité d'agir.

¹ C.P.92, Victoriaville, Québec, G6P 6S4. Tél : (819) 758 7401, Fax : 758 4822, Courriel bill@lacle.coop

² Coopérative de consultation en développement La Clé Place communautaire Rita-Saint-Pierre, 59 rue Monfette, Local 214 – Victoriaville, Québec, G6P 1J8

Points essentiels de son argumentation à partir de 2 communications transmises par mail

1 - “ Le développement local : l’axe des valeurs communautaires ” (25 avril 2000)³

Une vision progressiste du développement local :

La notion de développement suggère une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes vivant sur un même territoire (in Table nationale des corporations de développement communautaire du Québec, 1993)

Le développement local, c’est **un processus** qui assemble des éléments communs à tous les milieux, dont **un territoire reconnu, une population, des structures permettant la participation et des ressources** à exploiter (financières, matérielles, naturelles, humaines, informationnelles, culturelles...), **dans le but de** renforcer le bien-être économique, social et culturel à la fois de tous les membres d’une communauté et de la communauté en tant que telle, et ce, par le développement d’**un contrôle direct sur ses ressources**.

L’enjeu premier du développement local est donc **le pouvoir et non pas l’argent**. Il ne doit pas cibler l’indépendance d’une communauté mais plutôt sa capacité de jouer le jeu de **l’interdépendance avec toutes les autres communautés de sa région, de son pays et même du monde entier**.

Être un agent de changement...

C’est rejeter le statu quo et s’opposer à l’action purement palliative — donc, refuser de considérer le service comme une fin en soi. C’est rechercher activement, en collaboration avec d’autres acteurs sociaux, des solutions durables aux problèmes des individus et des communautés à partir des besoins réels, afin de transformer les situations et non pas seulement de soulager la misère ou de ralentir le déclin.

Il ne faut toutefois pas sous-estimer les dangers inhérents à l’action locale. Les risques de localisme étroit et de disparité entre les régions riches en ressources et celles qui le sont moins sont bien réels pourtant, comme en témoignent les pays où la concurrence entre les milieux est encouragée et où l’appauvrissement gagne du terrain.

Des programmes de formation adaptés aux réalités

Il en découle que la participation au développement local requiert une capacité d’analyse ainsi que **des connaissances et des habiletés** notamment en planification stratégique, en développement économique et en développement social. Il existe donc un besoin urgent pour des programmes de formation adaptés aux réalités des militantes et des militants communautaires et axés sur une vision du développement compatible avec la leur.

Ce qui distingue l’ensemble des mouvements alternatifs des courants traditionnels, c’est un rejet de certaines valeurs et une adhésion à d’autres. Tout au long de son histoire, le mouvement populaire et communautaire a cherché à jouer **un rôle de laboratoire pour l’expérimentation de valeurs** telles que

³ Document intégral disponible sur demande , 29 p

la justice, la solidarité, le respect, la démocratie, l'autonomie, l'équité et la responsabilité.

Au-delà des intérêts, des structures, du champ d'activité de chaque organisme, ce qui devrait les unir et les motiver serait la recherche de **l'intégration de ces valeurs dans leurs actions, dans leurs interventions et dans leurs structures décisionnelles.**

Ces valeurs ont un caractère universel et elles doivent donc être intégrées dans toutes les sphères de la vie quotidienne, non pas seulement dans le domaine de la santé ou dans les autres champs d'action des groupes communautaires. Leur mission de transformation exige, d'une certaine façon, la démonstration que des solutions qui tendent vers une justice sociale peuvent être mises en pratique.

Les clefs de réussite d'une vision élargie du développement local

- **la participation d'acteurs différents** afin de refléter la diversité du milieu et d'assurer une représentativité de ses diverses composantes, ce qui procure une légitimité à la démarche, dans la mesure où le pouvoir est réellement partagé, que l'information est claire et que tous apprennent à écouter pour vraiment connaître les besoins;
- **des autorités publiques et des acteurs locaux ouverts au changement et aux opinions divergentes**, ayant une volonté de travailler ensemble et d'agir dans une perspective de prise en charge et de responsabilisation du milieu qui se traduit par un engagement dans l'action à la fois des organisations et des individus qui les représentent;
- **une planification stratégique élaborée de façon transparente qui repose sur un diagnostic commun** des situations (forces, faiblesses, occasions et menaces), qui engendre une vision commune et à long terme, qui vise le développement d'un sentiment d'appartenance et du capital social, qui favorise la participation des membres de la communauté, qui est imbue d'attentes réalistes, qui contient des mécanismes d'évaluation appropriés (ciblant autant le processus que les résultats) et qui est fréquemment mise à jour;
- **des projets qui offrent des occasions** aux individus de contribuer au développement de leur communauté par le biais d'actions concrètes bien planifiées et coordonnées (ce qui passe par le développement de leurs compétences et de leurs habiletés);
- **une stratégie de communication efficace;**
- **la présence de programmes publics qui assurent un soutien financier adéquat**, qui sont élaborés dans une logique non sectorielle bien qu'ils soient spécifiques à certains secteurs et qui sont véritablement décentralisés (autonomie locale, souplesse dans la mise en oeuvre, ouverture à l'expérimentation);
- **assez de temps** ainsi que la capacité pour réaliser ces conditions (des compétences locales, une formation au développement et la présence d'un leadership solide, de type consensuel, qui peut simultanément motiver et soutenir les individus et les organisations).

Comment faire advenir ces conditions ?

Elles ne peuvent pas être imposées de façon coercitive, bien qu'elles puissent être encouragées.

Elles ne sont pas produites par des structures de développement gérées de façon efficace. Elles résultent plutôt de l'animation du milieu, c'est-à-dire par une intervention qui amène les membres d'une communauté à participer volontairement et activement aux affaires de leur communauté.

Ces conditions n'advieront donc pas sans la participation massive des mouvements sociaux progressistes au développement local à cause de l'expertise possédée par ces mouvements sur le plan de la participation populaire.

2 - Le pouvoir dans la participation au développement local dans un contexte de mondialisation (31 mars 2001, révisé le 6 janvier 2002)⁴

Le contexte de la mondialisation : quelle place pour les réseaux ?

La mondialisation suscite de vives controverses qui se retrouvent dans la sphère du développement local. Les protagonistes d'un développement local qui saurait bénéficier de la mondialisation croient que les villes et les régions doivent concentrer leurs activités dans l'une ou l'autre de trois catégories à valeur élevée : la production intellectuelle, fabrication et commerce, et qu'elles doivent investir dans les infrastructures nécessaires pour soutenir ces activités.

Ce qui intrigue dans ce débat, c'est que la droite et la gauche ont des points de vue qui convergent sur le développement des réseaux locaux. Ainsi, face à la mondialisation, tant les adeptes que ceux et celles qui sont contre mettent de l'avant le travail en réseau dans les communautés locales comme clé de la réussite ou de la résistance, selon le cas :

- Réussir se traduit par la capacité de tirer profit des avantages concurrentiels
- Résister requiert le développement de la solidarité des membres.

Or, dans un cas comme dans l'autre, il s'ensuit que l'enjeu premier du réseautage s'avère la capacité d'agir localement soit pour contrôler ses ressources économiques ou pour mobiliser sa population.

En d'autres mots, **le développement** n'est pas tellement une question d'argent. C'est une **question de capacité d'action** ou, en d'autres mots, de pouvoir, car le pouvoir peut être défini comme étant la capacité que possède un individu ou un système de choisir librement, de transformer son choix en une décision et d'agir en fonction de sa décision tout en étant prêt à assumer les conséquences de sa décision.

Que veut-on atteindre, au juste, par le développement et qui doit déterminer le but visé? En d'autres mots, à qui doit appartenir le pouvoir et à quoi doit servir son exercice ?

Que ce soit sur le plan individuel ou collectif, **le pouvoir n'est pas quelque chose qui se reçoit ou qui se donne**. Ce sont plutôt l'autorité et la responsabilité qui se transfèrent.

En fait, la capacité d'assumer l'une ou l'autre, c'est-à-dire d'exercer le pouvoir, ne peut s'acquérir qu'à l'intérieur d'un processus complexe d'appropriation de connaissances et d'habiletés personnelles, organisationnelles et communautaires, c'est-à-dire **l'empowerment**.

Sur le plan individuel, *l'empowerment* s'opère sur quatre plans : la participation, la compétence technique, l'estime de soi et la conscience critique.

L'empowerment communautaire est un phénomène s'opérant simultanément sur quatre plans qui s'entrecroisent :

- **la participation**, afin de permettre à tous les membres de la communauté de participer à sa vie et aux systèmes en intégrant, dans les espaces décisionnels, des individus non perçus comme leaders naturels et en assurant l'équité dans la redistribution du pouvoir;

⁴ Disponible sur demande, 29 pages

- **les compétences**, dimension qui renvoie à la connaissance et à la reconnaissance des forces du milieu, à une imputabilité qui favorise la compétence des individus et de la communauté, à la capacité de mailler les ressources locales, de les voir coopérer et de tirer profit des synergies qui en découlent, aux habiletés consensuelles et décisionnelles, à l'autogestion de son développement et au renforcement des réseaux naturels, communautaires et professionnels de soutien aux individus;
- **la communication**, se traduisant par l'interaction positive, l'expression de points de vue divergents ancrée dans la confiance, la circulation efficace de l'information générale, l'accès à l'information requise pour réussir des projets spécifiques et la transparence dans les processus décisionnels;
- **le capital communautaire**, c'est-à-dire la réserve de sentiment d'appartenance — à la fois à la communauté et à l'environnement — et de conscience de la citoyenneté possédée par chacun de ses membres, assurant l'entraide sur le plan individuel et permettant l'action sur des questions sociétales plus larges.

De façon conjuguée, les éléments de l'*empowerment* communautaire doivent permettre l'appropriation d'un pouvoir absent ou perdu, soit pour toute la communauté, soit pour une de ses parties. L'*empowerment* communautaire peut donc correspondre à la fois à un processus vécu par la communauté et à un environnement à l'intérieur duquel ses membres, tant les individus que les organisations, vivent leurs propres processus d'*empowerment* : c'est-à-dire des lieux de travail, de services, de revendication ou de loisirs, bref, des organisations.

Elles deviennent des communautés fonctionnelles, car les personnes qui s'y trouvent partagent un intérêt et une fonction commune. Il s'ensuit que l'*empowerment* communautaire se manifeste sur deux plans, celui de **la communauté fonctionnelle, c'est-à-dire l'organisation**, et celui de **la communauté plus large**.

Puisque l'organisation constitue un système en soi, il existe un *empowerment* organisationnel, c'est-à-dire un phénomène par lequel l'organisation devient le véhicule de l'*empowerment* individuel tout en parcourant elle-même un processus d'*empowerment* analogue à celui des individus.

Le rôle de l'organisation sur le plan de l'empowerment individuel et de l'empowerment communautaire s'avère donc capital.

La réponse, en fait, se trouve dans les composantes de l'*empowerment* communautaire, notamment sur le plan de la capacité d'une communauté de

- mailler les ressources locales,
- les voir coopérer et de tirer profit des synergies qui en découlent
- renforcer les réseaux naturels, communautaires et professionnels de soutien aux individus.

Bref, c'est en partie par le truchement de leurs réseaux que les communautés locales peuvent faire face aux effets de la mondialisation.

Une interconnexion de personnes physiques ou morales, ce n'est que ça, un réseau. Mais c'est aussi tout ça!

Ainsi, diverses personnes et organismes assurant le soutien d'une personne

handicapée, par exemple, ne constituent pas vraiment un réseau si elles ne sont pas interconnectées.

De même, toutes les organisations communautaires d'une ville ne forment pas un réseau si elles ne sont pas reliées les unes aux autres.

Un réseau, c'est également un moyen pour atteindre un objectif qui ne pourrait pas être atteint sans le réseau, c'est-à-dire sans la présence de toutes les composantes qui en font partie et sans que ces dernières travaillent de façon concertée et en partenariat, bref, sans qu'elles travaillent ensemble.

La logique dicte ainsi un travail de renforcement des " maillons faibles " pour consolider les réseaux où l'asymétrie des acteurs domine (même si, dans la pratique, on fait justement le contraire... ce qui produit les conséquences qu'on connaît, évidemment !).

Il faut donc favoriser l'*empowerment* de chacune des composantes du réseau, d'une part, en s'assurant de la présence des facteurs structurants de l'*empowerment* individuel (qui s'avèrent les mêmes pour l'*empowerment* des organisations) et, d'autre part, en créant un environnement axé sur l'*empowerment* communautaire. Puisque la compétence d'une communauté repose sur celle des individus et des organisations qui la composent, le renforcement sera réciproque entre la communauté et ses composantes. Ainsi, plus la compétence des individus et des organisations augmentera dans une communauté, plus celle de la communauté augmentera également.

Des partenariats différents, axés sur la complémentarité, l'alliance ou la collaboration, donnent lieu à des réseaux différents

Le renforcement des réseaux doit tenir compte de l'existence de **différents types de réseaux** :

- sectoriel, intersectoriel et intrasectoriel.
- durées différentes : temporaires (ad hoc) pour répondre aux besoins ponctuels; permanents (institutionnalisés) pour répondre aux besoins continus; flexibles (institutionnalisés et ad hoc) pour répondre aux besoins généraux permanents mais où la composition (les partenaires) varie selon les besoins spécifiques ponctuels.

Si l'objectif visé est pointu (très spécialisé), requérant une expertise précise et assez limitée, et s'il comporte un degré d'urgence dans le processus décisionnel, il n'est pas clair que le travail en réseau soit approprié ou pertinent.

Si l'objectif requiert une variété de connaissances, de moyens et d'équipements et si le processus décisionnel peut s'accommoder du temps requis pour la consultation et la participation des acteurs intéressés, alors là, le travail en réseau a peut-être sa place.

Si l'objectif visé est celui d'offrir un continuum de services afin de répondre à des besoins individuels ou collectifs, le travail en réseau est essentiel, pas nécessairement sur le plan de la prestation du service en tant que tel, mais plutôt sur celui de la coordination des services, la diffusion de l'information les concernant et la mise en place de dispositifs permettant aux individus ou aux organismes ciblés (les éventuels utilisateurs des services) d'y accéder.

Les différentes fonctions de la communauté

Les différences sur le plan du fonctionnement ne sont pas mécaniques. Elles renvoient aux différents rôles que possède une communauté. Une communauté, c'est un groupe de personnes ayant quelque chose en commun — des valeurs, des services, des institutions, des intérêts ou une proximité géographique

Différentes sortes de communautés peuvent exister :

- la communauté géographique
- la communauté de solidarité axée sur une identité commune
- le réseau social
- la communauté d'intérêts
- l'espace de vie partagé.

Les individus peuvent être membres à la fois de plusieurs différentes sortes de communautés.

Il existe, toutefois, une certaine opposition entre, d'une part, communauté comprise comme

- **société ou association**, c'est-à-dire comme groupement où prédomine la règle formelle
- groupement d'individus liés entre eux par des relations d'interdépendance vécues sur un mode affectif et par une solidarité née de l'unanimité de croyance aux mêmes valeurs.

Les deux types de communautés ne sont pas exclusives. Les deux constituent " des espaces sociaux façonnés simultanément par des frontières symboliques et par des frontières bureaucratiques ". En fait, sur le plan pratique, une communauté peut être à la fois instrumentale et existentielle et les deux types de réseaux sont habituellement présents dans les communautés locales.

On aurait tort de les mettre en opposition, car chaque type remplit des fonctions essentielles que l'autre ne peut pas réaliser. À titre d'exemple, les réseaux normatifs sont indispensables pour assurer la protection de la santé publique lors d'épidémies ou de catastrophes tandis que le soutien moral des familles et des personnes éprouvées par ces malheurs repose inévitablement sur les réseaux libres d'organisations communautaires et religieuses. Les deux types de réseaux doivent être soutenus et renforcés, dans la mesure où ils répondent adéquatement aux besoins de la population.

La nature des engagements

On a tendance à confondre les deux phénomènes de la concertation et du partenariat. Bien que liés intrinsèquement, ces mots ne sont toutefois pas des synonymes.

La concertation est un processus volontaire, plus ou moins formel et décisionnel de mise en commun d'analyses et de solutions à des problèmes reconnus, rassemblant des acteurs sociaux qui cherchent un consensus fondé sur une problématique commune, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques économiques et sociales. Les mandats peuvent être très larges ou spécifiques, les engagements plus ou moins liants.

Le partenariat est un projet commun ou conjoint à partir d'un engagement contractuel entre différents acteurs sociaux — nommés alors

partenaires — dont la mission, les objectifs, les moyens d'action et la durée sont précisément définis. L'engagement est contraignant, avec des responsabilités précises, des mandats, des ressources et des structures organisationnelles pour les réaliser. Pour les organisations appartenant à des réseaux communautaires, il est quasiment impensable de mettre en œuvre des stratégies partenariales sans avoir effectué une concertation au préalable axée sur une participation la plus démocratique possible.

Le fait que chaque partenaire poursuive ses propres intérêts correspond à la dynamique propre au partenariat et ceci le soumet intrinsèquement à des rapports de pouvoir. Le " *stakeholder power* " est un élément déterminant sur le plan de la réussite d'un travail en partenariat. À moins que certaines conditions ne soient satisfaites, le partenariat risque de demeurer un cadre de gestion des rapports sociaux et de servir d'abord les intérêts des élites dirigeantes.

L'exigence d'arriver à une équité entre les partenaires et à des consensus sur la démarche de développement suppose **un certain pragmatisme ainsi qu'un abandon d'attitudes doctrinaires mais n'exclut pas la " cohabitation conflictuelle " entre groupes aux vues divergentes**. Le processus partenarial est néanmoins parsemé d'inévitables compromis de la part des acteurs qui y participent.

En somme, si le travail en réseau, qu'il soit libre ou normatif, constitue une clé indispensable à une communauté lui permettant de faire face à la mondialisation, il faut chercher à mettre en place les conditions " gagnantes " du travail en réseau, d'une part, en distinguant la concertation et le partenariat et en comprenant le rôle de chacun et, d'autre part, en s'organisant pour les réussir.

L'éthique de la solidarité

L'enjeu de la démocratie, tant sur le plan de la société que sur celui des organisations communautaires et des initiatives d'économie sociale, renvoie à l'*empowerment* des communautés locales ainsi qu'à celui des organismes et des personnes qui les composent. En fait, **le pouvoir n'est qu'une illusion s'il n'est pas ou ne peut pas être utilisé concrètement**, c'est-à-dire s'il ne permet pas de passer à l'action pour effectuer les changements souhaités (dans la mesure où **le développement constitue une transformation menant à une amélioration d'un état de situation**).

Sur le plan du développement local, le pouvoir doit se traduire par une emprise accrue des individus et des communautés concernés sur les ressources économiques qu'elles requièrent pour assurer leur bien-être.

Souvent l'environnement local dans lequel vivent les gens doit également changer pour permettre leur *empowerment*. Meilleure qualité de vie au travail et à la maison, moins de pauvreté et d'exclusion sociale, un environnement physique et culturel protégé pour nos enfants et pour leurs enfants, enraiment de toute forme de discrimination et de haine, voilà un certain nombre d'objectifs visés tantôt par le développement économique, tantôt par le développement social, sur lesquels les communautés locales doivent agir.

Le mieux-être économique est évidemment souhaitable dans la mesure où tous les membres d'une communauté puissent y goûter. Mais l'*empowerment*,

surtout sur le plan de l'individu, ne peut pas se réaliser sans tenir compte des effets vécus quotidiennement par les victimes d'une oppression. L'éradication de l'oppression est à la fois un objectif visé par le développement de l'*empowerment* et une des conditions de sa réussite, car il est tout simplement impossible pour une personne de prendre pleinement part aux décisions qui la concernent si sa voix est banalisée, si ses droits sont restreints ou si elle est jugée inférieure par la société dans laquelle elle se trouve.

Comment les personnes ou les communautés *empowered* participent-elles aux décisions?

Soit directement, soit indirectement.

La démocratie recherchée est ainsi parfois participative et parfois représentative. Lorsqu'elle se veut participative, la démocratie exige des lieux de participation qui deviennent, avec le temps, des mécanismes de représentation et donc, des véhicules de la démocratie représentative.

Dans une perspective de développement, les dispositifs de participation et de représentation doivent coordonner sinon conjuguer leurs efforts pour assurer le bien-être de la communauté et de ses membres.

Cette coordination ou cette conjugaison, selon le cas, donne lieu à la naissance de réseaux et requiert une compétence dans l'utilisation des méthodes qui font fonctionner les réseaux, c'est-à-dire la concertation et le partenariat. En fait, **la participation des membres d'une communauté voire d'une société, en particulier, les plus exclus, au développement de leur milieu dépend, en grande partie, de la capacité des organismes qui les représentent de travailler en réseau — et donc, en concertation et en partenariat.**

Bien sûr, elle dépend également de la capacité desdits membres de contrôler le travail de leurs organismes, ce qui nécessite des connaissances sur le plan de la gestion. Mais ce ne sont que les organismes adhérant à une vision globale du développement local, c'est-à-dire holistique, visant l'ensemble du cadre de vie, et axés sur l'*empowerment* de tous les membres de la communauté, qui favoriseront une participation optimale.

Idéalement, tous les organismes locaux devraient souscrire à cette perspective et tenter de la mettre en pratique. Les résultats seront plus probants si les efforts de chacun s'insèrent à l'intérieur d'une démarche collective. En fait, ce n'est pas seulement la participation qui sort gagnante d'une telle démarche, mais bien la capacité de la communauté dans son ensemble à relever les défis qui menacent le bien-être de ses membres, tels un grand nombre qui sont, ou qui risquent d'être produits par la mondialisation.

Le partenariat : une culture à promouvoir

La réussite d'une action collective dépend, entre autres, du développement d'une culture du partenariat parmi les individus ou les organisations qui en font partie capable de :

- **susciter le sens de l'appartenance** avec ce que cela comporte en terme de défense de sa propre autonomie, mais aussi d'adhésion consciente à un " nous "
- **avoir une forte vision politique** des problèmes et des acteurs en jeu — c'est-à-dire une vision qui place au centre le développement de l'ensemble et

permet de faire face également aux problèmes liés aux parties.

Alliance ne veut nullement dire superposition, inféodation de l'autre par un des deux partenaires. **Toute alliance implique avant tout la reconnaissance de la dignité et de l'importance de l'allié. Elle se base, en effet, sur la division et l'autonomie des rôles et des fonctions et sur la prise de conscience que cette division et cette autonomie concourent, par voies et moyens propres, à la réalisation d'un projet commun, à la poursuite d'un objectif partagé.**

C'est pour cette raison qu'un des facteurs structurants du développement économique local s'avère la mise en route de projets offrant des occasions aux individus de contribuer au développement de leur communauté par le biais d'actions concrètes bien planifiées et coordonnées.

L'idée d'une personne ou d'une communauté totalement indépendante est non seulement un mythe, mais une menace, car le développement de l'autonomie, tant individuelle que locale, n'a de sens que dans une perspective d'interdépendance.

L'exercice du pouvoir doit donc se faire *avec* et non pas *pour* les autres, à l'intérieur d'un cadre fondé sur la démocratie et en fonction d'une éthique axée sur la solidarité (non pas dans une perspective de domination ou de bienfaisance), l'autonomie et la responsabilité ainsi que sur la justice, l'équité et le respect de la dignité de la personne, bref, axée sur des valeurs communautaires.

Jamais toutefois, la solidarité sera-t-elle le résultat d'une réglementation ou d'une institutionnalisation. La solidarité ne peut être que le produit d'une décision volontaire et consciente qui, lorsque traduite en action, rend concret le sentiment de responsabilité réciproque sur lequel la solidarité est fondée. Il s'ensuit que la participation aux décisions est capitale lorsqu'il est question de développement. Elle est essentielle si le développement souhaité est axé sur une vision globale et à long terme ainsi que sur la prise en charge collective, la démocratie participative, l'enracinement local et la justice sociale.

Résumé par Martine Théveniaut
4 août 2002